

## **CODE BLEU** pour les services de garde



### **Qu'est qui cloche avec l'Initiative sur les places en garderie du gouvernement fédéral?**

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper commence à mettre en relief son Initiative sur les places en garderie, laquelle vise à créer au moyen d'incitatifs fiscaux consentis aux entreprises privées et aux organismes sans but lucratif 25 000 nouvelles places en garderie par année.

Bien que l'initiative ait été annoncée en mai dernier, les éléments qui la composent sont encore à l'étude. Le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada a entrepris une consultation limitée auprès d'un groupe choisi de représentants provinciaux, de prestataires de services de garde, d'employeurs et d'analystes des politiques. Par ailleurs, Diane Finley, ministre de RHDSC, sera conseillée par un comité consultatif distinct, qu'elle entend mettre sur pied sous peu.

À ce jour, on dispose de peu de détails entourant l'initiative. Le discours du budget de mai 2006 y consacre, à partir de 2007-2008 et du moment de l'annulation des ententes fédérales provinciales sur la garde d'enfants décrétée par M. Harper, une somme de 250 millions de dollars par année sur cinq ans. En vertu du plan conservateur, les parties intéressées profiteront d'incitatifs fiscaux pour la création de places en garderie pouvant atteindre jusqu'à dix mille dollars par place créée. Sur son site Web ([www.universalchildcare.ca](http://www.universalchildcare.ca)), le gouvernement promet que l'initiative répondra « aux besoins réels des familles, peu importe où elles vivent et travaillent ».

La recherche, les faits et l'expérience confirment tous que pour bâtir et développer un système de services de garde de qualité et inclusif, il faut une approche concertée à tous les échelons de gouvernement et que cette approche, pour être efficace, doit être soutenue par un cadre financier et réglementaire adéquat. C'est pour cette raison que la campagne Code bleu pour les services de garde milite toujours en faveur d'un programme de financement fédéral, provincial et territorial, échelonné sur plusieurs années et assujéti à des plans d'action provinciaux et territoriaux en matière de services de garde.

**Campagne Code bleu pour les services de garde souhaite que le programme d'investissement-démarrage de 250 millions de dollars du gouvernement conservateur soit remplacé par un transfert aux provinces et territoires qui servirait à soutenir leurs investissements en capital, conformément à leurs plans d'action en matière de services de garde. De plus, il faut prévoir un**

## **financement soutenu pour l'exploitation des services de garde, comme s'y engageaient les ententes bilatérales.**

Voici pourquoi :

1. **Accorder des incitatifs à l'immobilisation sans financer les activités courantes donne des résultats médiocres.** Pour exister, les services de garde ont besoin de plus que quatre murs et un toit. Privées de fonds d'exploitation, les nouvelles places en garderie « se buteront aux mêmes problèmes financiers que rencontrent les garderies communautaires [existantes] »<sup>1</sup>. En d'autres termes, les tarifs de garde seront élevés et il n'y aura pas assez d'argent pour offrir des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité. En fait, faute de fonds d'exploitation, on est en droit de se demander si les places dont on a le plus besoin verront jamais le jour. Là où les parents ont les moyens de payer plus cher, il est fort possible qu'il existe déjà des places en garderie.
2. **Qu'en est-il de la « communauté »?** Le développement des investissements et les fonds d'exploitation doivent être assujettis à des plans communautaires, faute de quoi l'approche bigarrée actuelle persistera. Selon le gouvernement, grâce à ses mesures incitatives, « l'efficacité » propre au marché privé investira le champ des services de garde. Toutefois, offrir des mesures incitatives dont ne profiteront que certains groupes (là où les parents ont les moyens de payer des tarifs élevés) et laisser à d'autres le soin d'arrimer les différentes formules de garde d'enfants, s'avère peu efficace. Bâtir un système intégré de services de garde, basé sur des évaluations et des plans communautaires, est une bien meilleure stratégie.
3. **Qu'en est-il des provinces et territoires?** Dans le budget 2006 du gouvernement conservateur, on affirme que les ententes bilatérales sur les services de garde ont été annulées parce qu'elles « créaient de nouvelles pressions en matière de dépenses » et « une plus grande incertitude » pour les provinces et territoires<sup>2</sup>. On ne voit pas vraiment en quoi il est préférable de contourner les provinces et territoires, comme le fait l'Initiative sur les places en garderie. Les ententes bilatérales accordaient du soutien financier dans le but d'accroître le nombre de services de garde de qualité et abordables et d'offrir plus de flexibilité pour de tenir compte des disparités régionales et locales. Les mesures incitatives du gouvernement conservateur n'accorderont pas aux provinces et territoires le financement stable requis ni le revenu nécessaire pour renforcer leurs capacités.
4. **Qu'en est-il de l'imputabilité?** Le trésor public consentira dix mille dollars par place, mais qu'elles sont les conditions d'accès à ces deniers publics? Par exemple, comment définira-t-on une place? Est-ce que des normes minimales de qualité s'appliqueront? Les places seront-elles accessibles aux enfants ayant des limitations fonctionnelles? Et qu'en est-il des familles à faible revenu? Y aura-t-il des mesures pour éviter que les places en garderie une fois créées ne soient affectées à d'autres fonctions?

---

<sup>1</sup> ACPSGE : The Community Child Care Investment Program : Does the evidence support the claim?

<sup>2</sup> <http://www.fin.gc.ca/budget06/fp/fpc3f.htm>

5. **Les fonds disponibles seront-ils consentis uniquement à des garderies sans but lucratif?** Historiquement, seules les garderies sans but lucratif ont eu accès à des fonds d'immobilisation et ce, pour promouvoir et maintenir des services communautaires. Si les mesures incitatives étaient offertes aux propriétaires de garderie privée, ceux-ci seraient susceptibles de profiter personnellement de l'investissement public si jamais ils vendaient leur garderie. De plus, la recherche démontre que, règle générale, les garderies sans but lucratif offrent une meilleure qualité de services que les garderies commerciales. Afin de maximiser les bienfaits inhérents à des services de garde de qualité et conserver les actifs communautaires, les fonds publics devraient être consentis au seul secteur sans but lucratif.
6. **Qu'en est-il des enfants qui ont des limitations fonctionnelles?** Comment les mesures fiscales proposées par le gouvernement fédéral inciteront-elles les « bâtisseurs » des places promises à les rendre accessibles aux enfants qui ont des limitations fonctionnelles? Qu'est-ce qu'on fera pour couvrir les coûts additionnels liés à la création de places accessibles? Enfin, disposera-t-on de fonds pour réaménager les places existantes de manière à créer un environnement mieux adapté aux besoins des enfants?
7. **Qu'en est-il des collectivités rurales?** Il est déjà difficile de créer et de maintenir des services de garde en milieu densément peuplé, le faire en milieu rural ou éloigné présente des difficultés encore plus grandes. On sait très bien, la recherche l'a démontré, que le type d'approche bigarrée que propose l'Initiative sur les places en garderie ne peut répondre aux besoins des populations rurales au Canada.
8. **Une telle approche a déjà été tentée, étudiée – et rejetée parce qu'un échec.** Tous les éléments soulevés précédemment sont corroborés par la recherche et l'expérience. Quelques provinces ont adopté, à un moment donné, des mesures fiscales pour stimuler la création de places en garderie : un nombre insignifiant de places a été créé. Par contre, lorsqu'un gouvernement accorde des fonds d'immobilisation et d'exploitation suffisants, comme on l'a fait au Québec, on observe une augmentation substantielle du nombre de places.

**Pour tout dire, cette initiative file dans la mauvaise direction. En 2006, on dispose de trop d'études, d'analyses et d'expériences fondées sur des pratiques d'élaboration de politiques en matière de services de garde exemplaires pour recourir encore une fois aux solutions restrictives, bigarrées et à la pièce du passé.**

**Le Canada a besoin d'une approche digne du 21<sup>e</sup> siècle en matière de services de garde, d'une approche fondée sur nos connaissances entourant ce qui fonctionne, et non pas de propositions rétrogrades et dépassées.**